

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 20 octobre 2008 à 21 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du PV du 15 septembre 2008
- Administration générale : modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes de nuit
- Finances : subvention départementale 2008 aux associations d'intérêt local
- Intercommunalité : communication du rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes du Plateau Briard
- Point sur l'avancement des travaux des commissions municipales
- Echanges sur le devenir du parking du centre commercial
- Point sur les travaux intercommunaux
- Questions diverses et informations sur les dossiers en cours.

Présents : Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire

Mmes BARBEL, DEL SOCORRO, JEANNOLLE, TASTET, MM. LANÇON, TESQUET, Adjoints ;

Mmes et MM. AMAND, BRY-SALIOU, CHAMBREUIL, DIAZ, FLAMAND, GARCIA, GARNIER, GUALLARANO, LACOMBE, MALONEY, MAYER-BLIMONT, NAHON, POUGET, ROGER, Mme THIRROUEZ, M. VILAS Conseillers ;

Absents représentés : Mme GUALLARANO par Mme JEANNOLLE (jusqu'à 21H10), M. LANDETE par M. LANÇON, M. GSTALDER par M. GENDRONNEAU, Mme COULON par Mme DEL SOCORRO, M. REBEQUET PAR M. TESQUET.

Absents excusés : M. CHAMBREUIL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. DIAZ a été élu secrétaire de séance. Aude LUQUET, Directrice Générale des Services, lui est adjoint à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du 15 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

1 - RESSOURCES HUMAINES

- **Astreintes hivernales 2008-2009**

La Commune de Santeny a l'obligation de procéder au déglçage et au déneigement de la voirie communale en période hivernale, afin de sécuriser les déplacements motorisés sur le territoire communal.

Les conditions météorologiques ne nécessitent pas une organisation « lourde » du dispositif de déglacage et de déneigement, dans le sens où les sorties des véhicules ne sont pas quotidiennes, telles qu'elles peuvent l'être dans des régions plus froides ou montagneuses. Cependant, il est indispensable que des agents puissent intervenir rapidement et effectuer les opérations de salage en cas de verglas ou d'épisode neigeux.

Le système des indemnités d'astreinte est ainsi particulièrement adapté pour ces opérations : les agents ne sont pas à la disposition permanente et immédiate de l'employeur, mais sont cantonnés à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'effectuer une intervention si les conditions météorologiques le nécessitent.

Période d'astreinte : du 17 novembre 2008 au 8 mars 2009, sauf prolongation exceptionnelle des intempéries.

Emplois concernés : Les agents concernés sont les agents du Service Technique, à l'exception du Directeur des Services Techniques, à savoir :

Grade	Nombre d'agents
Agent de maîtrise principal	2
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	3

Modalités d'organisation : Le calendrier des astreintes est défini avant le début de la période hivernale d'astreinte conjointement par le Directeur des Services Techniques et les agents concernés. Les astreintes sont organisées selon un calendrier prévoyant 4 nuits d'astreintes en semaine (nuits du lundi, mardi, mercredi, jeudi) ou un week-end complet (du vendredi soir au lundi matin).

Le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable à l'organisation des astreintes hivernales en sa séance du 18 septembre 2008.

Les indemnités seront versées selon les derniers taux connus, à savoir ceux fixés par l'arrêté du 24 août 2006 :

- une astreinte de nuit entre le lundi et le samedi : **10.05 €**
- une astreinte de week-end (du vendredi soir au lundi matin) : **109.28 €**
- une astreinte un jour férié : **43.38 €**

(Sous réserve d'une revalorisation des taux par un nouvel arrêté).

Les interventions réalisées durant une astreinte sont rémunérées par le versement d'IHTS car elles donnent lieu à la réalisation d'heures supplémentaires. En effet l'intervention et le déplacement aller et retour sur le lieu de travail sont considérés comme temps de travail effectif. Tous les agents sont des agents de catégorie C, et à ce titre peuvent prétendre au bénéfice d'IHTS pour la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité les modalités des astreintes hivernales.

2 - FINANCES

- **Subvention départementale 2008 aux associations d'intérêt local**

Le Conseil Général du Val-de-Marne a attribué à la Commune une subvention de 2338.56 € à reverser aux associations d'intérêt local, au prorata du nombre d'enfants accueillis par les associations.

Les associations suivantes bénéficient de la subvention accordée par le Département :

- Santeny Sport Loisirs
- Tennis Club de Santeny
- Conservatoire de Santeny
- Association Culturelle et Sportive de Santeny

La répartition s'effectue au prorata du nombre d'enfants adhérents (moins de 18 ans), plus 10% pour l'ACS qui accueille gratuitement à la bibliothèque les enfants des autres associations, soit :

- S.S.L. : 114 enfants adhérents, 383.04 €
- T.C.S. : 135 enfants adhérents, 453.60 €
- Conservatoire : 178 enfants adhérents, 598.08 €
- A.C.S. : 245 enfants adhérents + 10% soit 269, 903.84 €

Mmes Del Socorro, Flamand et MM. Nahon, Rebequet et Gstalder ne prennent pas part au vote, du fait de leur participation à l'une des associations d'intérêt local concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la répartition de la subvention du Conseil général attribuée aux associations d'intérêt local.

3 - INTERCOMMUNALITE

- **Adoption du rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes**

M. la Maire a présenté le rapport d'activité aux communes membres :

En première partie du document, il est rappelé les compétences et la définition de l'intérêt communautaire.

En seconde partie, les actions de la CCPB sont déclinées, notamment :

Environnement	Hausse sensible de la pression sur la taxe ordures ménagères Création de sentiers de randonnée Projet coulée verte/liaison verte (agence des espaces verts et SIARV)
Habitat	Elaboration du PHL et création de Paloma pour permettre la réhabilitation de logements conventionnés.

Information sur les dossiers en cours

- **Point sur les travaux des commissions municipales**

Finances par Mme Jeannolle

Etude prévue rue par rue pour vérifier l'équité en termes de taxes foncières, un travail similaire sera effectué pour la TP.

Préparation du budget 2009

Projet par Mme Tastet

Analyse des besoins sociaux par un questionnaire pour faire émerger les besoins et une évaluation des actions en cours pour les personnes âgées, famille, enfant, handicap.

Education, Enfance et jeunesse par Mme Del Socorro

CR de la dernière réunion de commission envoyé par mail

Gestion de la salle multisports par L. Garnier

Remerciements à celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de cette salle

Inauguration en deux parties : à 11h et à 14h.

Techniques par Mme Roger

Rencontre avec le personnel technique : surfaces espaces verts en augmentation, agents sollicités pour des travaux de manutention, d'où la nécessité de relever les missions effectuées au quotidien.

Communication par M. Tesquet

Augmentation périodicité du bulletin municipal sans augmenter le coût : 5 numéros/an au lieu de 4.

Quinzaine commerciale du 3 au 15 novembre

Action ruelle du Clos les 6,7 et 8 novembre

Urbanisme par M. Lançon

Modification PLU lancée début novembre : il est proposé d'élargir la commission à Mme Del Socorro et M. Diaz qui se sont portés volontaires.

Social par Mme Barbel

Préparation des fêtes et colis de fin d'année

Proposition par l'ANCV de semaines de vacances en fonction des revenus.

Questions diverses

- Parking centre commercial

A la majorité, le conseil municipal a exprimé son accord à la cession du parking du centre commercial à la ville à l'euro symbolique en l'état par les copropriétaires

- SI Collège Georges Brassens

M. le maire informe le conseil municipal de l'achat d'un audiomètre pour le collège. Compte tenu du budget du collège, celui-ci devra être majoré de 700.00€, dont 350.00€ à la charge de la ville de Santeny. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le versement de cette subvention.

- Quartier des graviers : Mme Garcia signale que l'installation d'un banc serait souhaitable à l'arrêt de bus.
- M. Garnier souhaiterait une remise en peinture du marquage au sol près du centre commercial pour davantage de sécurité.
- Mme Roger indique que devant l'esthéticienne, les jeunes se regroupent et font du bruit. Cette dernière demande la pose d'un banc ; M. le maire rappelle qu'elle doit s'adresser au gérant de la copropriété.

- **RN19**
1^{ère} action terrain de l'association : manifestation le 22 octobre à 16h30 avec les élus des communes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire,
Jean-Claude GENDRONNEAU

Le Secrétaire de Séance,
Victor Diaz

Les Conseillers,